

## PROCES VERBAL/COMPTE RENDU CONSEIL SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2022

L'An deux mille vingt-deux, le 12 décembre à 17h30, le Conseil syndical légalement convoqué par Madame Elise HUIN, Présidente, s'est réuni à la Communauté de communes du Vexin Normand, à Gisors (27140).

### Etaient présents :

- Délégués de la Communauté de communes du Vexin Normand : Elise HUIN, Gilles LUSSIER, Gilles DELON, Catherine LEPILLER
- Délégués de la Communauté d'Agglomération Seine Normandie Agglomération : Sylvie FERRY et Pascal HEMET
- Délégué de la commune de Boury en Vexin :
- Délégué de la commune de Courcelles les Gisors : François DUVAL
- Délégué de la commune de Bray et Lu : Romain SANVY
- Délégué de la commune de Montreuil sur Epte :

### Secrétaires administratifs présents :

- Stéphane BERTHELIER,

Monsieur Romain SANVY, conseiller syndical, a été nommé secrétaire de séance.

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 JUIN 2022

*Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité par 8 voix le procès-verbal de la précédente séance, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales*

## ETAT DES DÉCISIONS PRISES DEPUIS LA PRÉCÉDENTE ASSEMBLÉE

Décision n°2022003 – Convention avec ENEDIS pour l'accès au réseau d'électricité pour la fête de la voie verte, le 25 septembre 2022.

# DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2023

**Rapporteur : M. Romain SANVY, 1<sup>er</sup> Vice-Président en charge des Finances**

Vu l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit que dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget, un débat ait lieu au Conseil sur les orientations budgétaires ;

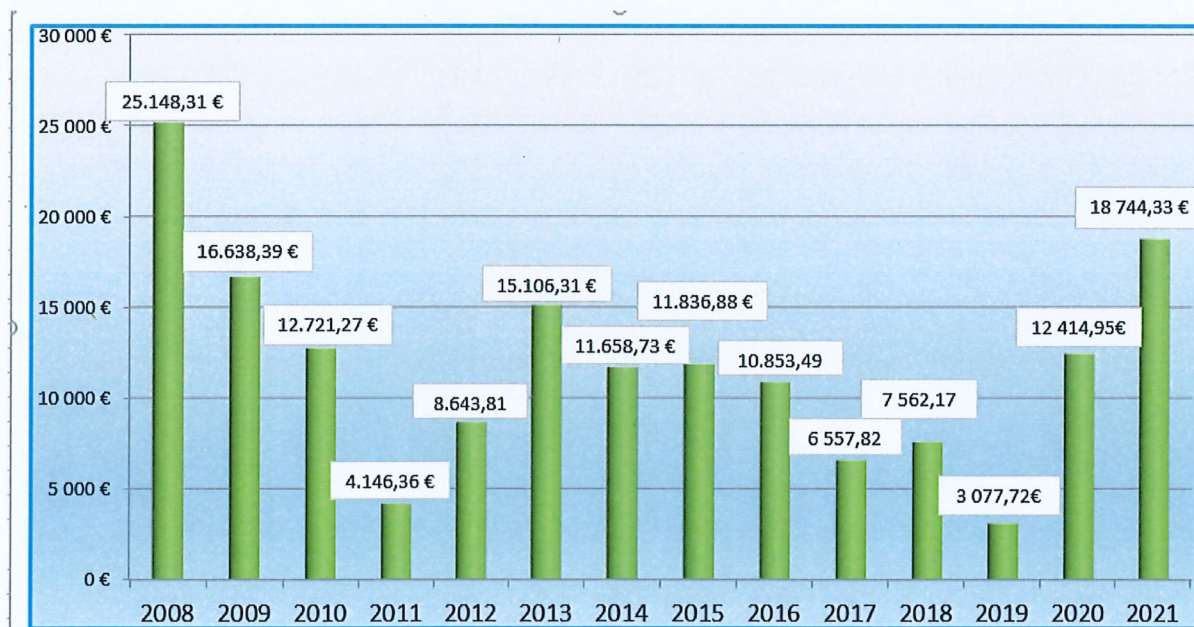
Vu l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi Notre, qui précise que ce débat doit être « *un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette (...). Dans les collectivités de plus de 10.000 habitants, le rapport comporte en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, et notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique* » ;

Considérant que ce débat constitue un élément majeur de la procédure budgétaire. Il fixe les grandes lignes conductrices pour l'exercice à venir en se fondant sur les projets et le contexte général. Il est l'occasion de s'interroger sur les moyens qu'il sera possible de mobiliser non seulement pour l'exercice 2023 mais aussi pour les années futures ;

Considérant qu'afin de donner véritablement lieu à débat, les orientations budgétaires présentées ci-après mettent en évidence les principaux projets de continuité que le Syndicat Mixte de la Voie Verte souhaite mettre en œuvre pour l'année 2023.

## • L'évolution de l'excédent 2008/2021

Le graphique ci-dessous montre l'évolution de l'excédent du syndicat mixte de 2008 à 2021 (dernier compte administratif connu) :



## • L'évolution des dépenses et recettes 2014 -2022

Les dépenses et recettes du syndicat mixte de la voie verte depuis 2014 sont retracées dans les tableaux ci-dessous :

Compte	Libellé	CA 2014	CA 2015	CA2016	CA2017	CA2018	CA2019	CA2020	CA2021	BP2022
023	Virement à la sect. d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	743,08	236,10	108,41	180,64	88,73	156,09	200,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	245,24	95,42	22,65	204,85	716,41	0,00	47,04	400,00
6064	Fournitures de bureau	0,00	0,00	0,00	16,93	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00
611	Contrats de prestations de services	23 412,30	19 622,10	19 192,80	22 677,05	21 899,61	61 069,28	25 742,94	25 997,14	39 288,06
6135	Locations mobilières	0,00	75,04	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Primes d'assurances	1 171,67	1 119,34	1 162,24	1 190,56	1 202,47	1 220,49	965,18	997,88	1 058,00
6218	Autre personnel extérieur	7 894,66	8 799,74	9 884,78	9 394,00	9 146,12	10 105,29	9 748,22	8 192,20	12 000,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	133,52	104,20	0,00	110,00	185,05	0,00	37,00	0,00	110,00
6232	Fêtes et cérémonies	3 866,28	3 864,25	3 258,50	3 637,90	5 000,00	4 699,87	80,50	4 125,60	4 500,00
64131	Rémunération personnel non titulaire	1 907,66	178,55	551,00	0,00		250,00	0,00		
6451	Cotisations à l'URSSAF	332,11	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
6453	Cotisations aux caisses de retraite	18,25	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
6531	Indemnités élus	7 655,09	7 706,87	7 564,22	7 784,38	6 805,92	7 280,64	7 431,36	7 886,69	8 000,00
6533	Cotisations retraite des élus	215,95	304,72	184,19	549,23		661,28	313,79	304,26	400,00
6534	Cotisations sécurité sociale					763,22	767,23	0,00		0,00
6535	Formation des élus	0,00	0,00	0,00	78,56	0,00	158,00	0,00		
65588	Autres						2,56	0,82	2,18	5,00
657341	Subventions fonct. aux communes membres de GFF	1 680,00	1 680,00	1 680,00	1 680,00	1 680,00	1 680,00	1 680,00	1 680,00	1 680,00
657358	Subventions fonct. aux groupements de collectivités	3 500,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00
66111	Intérêts sur emprunt	767,19	588,37	401,16	205,18		0,00	0,00		
66112	ICNE	-166,89	-174,73	-182,92	-191,50		0,00	0,00		
6615	Intérêts de comptes courants et de dépôts						37,50	75,79		
6811	Dotations aux amortissements	3 036,70	3 036,58	2 102,41	1 529,08	1 705,03	1 250,16	2 721,20	840,68	862,00
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>55 424,49</b>	<b>50 650,27</b>	<b>50 136,88</b>	<b>52 420,12</b>	<b>53 200,68</b>	<b>94 579,35</b>	<b>53 385,53</b>	<b>54 729,76</b>	<b>73 053,06</b>
002	Excédent ordinaire reporté	8 725,66	5 801,17	7 650,90	10 014,02	6 557,82	5 857,14	1 164,33	7 780,36	13 051,06
74741	Participations des communes	15 225,00	15 225,00	15 225,00	5 250,00	4 593,75	6 000,00	6 000,00		
74751	Participations des groupements de communes	37 275,00	37 275,00	37 275,00	47 250,00	47 906,25	54 000,00	54 000,00	6 000,00	6 000,00
7477	Budget communautaire et fonds structurels						29 885,76	0,00	54 000,00	54 000,00
7588	Autres produits divers de gestion courante						0,78	1,56	0,46	2,00
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>61 225,66</b>	<b>58 301,17</b>	<b>60 150,90</b>	<b>62 514,02</b>	<b>59 057,82</b>	<b>95 743,68</b>	<b>61 165,89</b>	<b>67 780,82</b>	<b>73 053,06</b>
	<b>SOLDE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 801,17</b>	<b>7 650,90</b>	<b>10 014,02</b>	<b>10 093,90</b>	<b>5 857,14</b>	<b>1 164,33</b>	<b>7 780,36</b>	<b>13 051,06</b>	<b>0,00</b>

Compte	Libellé	CA2014	CA2015	CA2016	CA2017	CA2018	CA2019	CA2020	CA2021	BP2022
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	3 536,08	0,00			
1641	Emprunt en euros	3 812,79	3 991,61	4 178,82	4 374,80	0,00				
2041482	Subventions d'équipement versées / autres commu	1 803,18	0,00	0,00	0,00	0,00				
2151	Travaux de voirie						1 172,08			
2152	Installations de voirie	0,00	280,75	0,00	0,00	0,00	34,80			
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	1 120,80	1 270,10	1 759,80	0,00	1 296,00			6 555,27
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>5 615,97</b>	<b>5 393,16</b>	<b>5 448,92</b>	<b>6 134,60</b>	<b>3 536,08</b>	<b>2 502,88</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 555,27</b>
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	8 183,83	5 857,56	4 185,95	839,44	0,00	1 705,03	1 913,39	4 634,59	5 693,27
021	Virement de la sect. de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
10222	FCTVA	253,00	685,00	0,00	230,00	0,00	289,00		218,00	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00	0,00	3 536,08				
2031	Frais d'étude						1 172,08			
28041482	Amortissements fonds de concours							1 803,18		
28152	Amortissements installations de voirie	0,00	0,00	280,75	0,00	0,00		34,80		
28158	Amortissements sur autres installations...	1 746,62	1 746,50	419,58	0,00	0,00				
28184	Amortissements sur mobilier	476,45	476,45	476,45	476,45	476,45	218,15			
28188	Amortissements autres immobilisations corporelles	813,63	813,63	925,63	1 052,63	1 228,58	1 032,01	883,22	840,68	862,00
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>11 473,53</b>	<b>9 579,14</b>	<b>6 288,36</b>	<b>2 598,62</b>	<b>5 241,11</b>	<b>4 416,27</b>	<b>4 634,59</b>	<b>5 693,27</b>	<b>6 555,27</b>
	<b>SOLDE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 857,56</b>	<b>4 185,98</b>	<b>839,44</b>	<b>-3 536,08</b>	<b>1 705,03</b>	<b>1 913,39</b>	<b>4 634,59</b>	<b>5 693,27</b>	<b>0,00</b>

## • Les moyens humains

Le syndicat mixte de la voie verte ne dispose pas de personnel propre mais certains agents de la Communauté de communes du Vexin Normand sont mis à disposition en indemnités accessoires, de la façon suivante :

### 1 Travail administratif :

Mobilisation de 6 agents de la Communauté de communes du Vexin Normand au regard de leurs compétences pour les missions suivantes :

- DGS : Suivi, mise en place, rapports et délibérations du Conseil syndical, suivi technique du marché de débroussaillage/élagage/soufflage ;
- Directrice des Finances : Mandats, Titres, BP, CA, Compte de Gestion, FCTVA, Immobilisations ;
- Agent des Ressources Humaines : Payes, Arrêtés, Mandats RH, Conventions ;
- Directeur de l'Administration Générale Marchés : Suivi technique, Suivi et lancement des marchés/conventions, rapports et délibérations du conseil, convocation ;

- Directrice des services techniques : Actions ponctuelles d'animation (fête de la voie verte) ;
- Responsable du pôle secrétariat/communication : Travail de secrétariat, Courriers, Organisation.

**Il est à noter que ce sont 1,75/35ème qui sont rémunérés aux agents sachant que le travail est globalement plus conséquent en termes de temps de travail.**

## **2 Travaux d'entretien courant :**

Mobilisation d'une partie de l'équipe voirie (site de Gisors) pour les missions suivantes :

- Balayage avec véhicule tracté/déblayage des arbres tombés/divers
- Entretien courant des enrobés en cas de besoin
- Aide à l'installation de matériel (tables, poubelles, sanisettes...), panneaux, signalétiques...

### **• Les perspectives 2023**

**En termes de fonctionnement**, les marchés de nettoyage et d'égavage de la Voie Verte ont été renouvelés pour la période 2020-2023. Il s'agit :

- Du marché de travaux de débroussaillage, d'égavage et de soufflage des feuilles pour :
  - l'entretien des espaces verts et des accotements à raison de 5 voire 6 passages annuels ;
  - l'égavage réalisé 1 ou 2 fois dans l'année en avril et en octobre ;
  - le soufflage des feuilles ;
  - des interventions ponctuelles en cas de chutes d'arbres par exemple.
- Du marché de nettoyage de la voie verte à raison de 23 à 30 passages annuels.

Les marchés devront donc être relancés l'année prochaine.

A ces prestations s'ajoute la convention signée avec la Commune de Courcelles-les-Gisors concernant l'entretien du parking de Neaufles Saint Martin, effectué par l'agent communal à raison de 3 heures par semaine d'avril à octobre pour un coût maximum annuel de 1 680 €.

L'entretien des 10 boîtes à lire installées tout le long de la voie (Gisors, Neaufles Saint Martin, Dangu, Gisancourt, Château-sur-Epte, Berthenonville, Aveny, Bray et lu, Fourges et Gasny) qui permettent aux gens qui passent de prendre, déposer, échanger des livres gratuitement.

En matière d'animations, il est proposé de reconduire la fête de la Voie verte en 2023 vu le succès rencontré en 2022 notamment avec le couplage de défis sportifs intervillages, à renouveler peut être avec des jeux plus intellectuels pour ouvrir à tous.

Malgré le peu de retour des actions « voie verte dynamique », il est proposé de les renouveler en 2023 sur des lieux identifiés et des dates imposées.

**En termes d'investissement**, sur l'exercice 2022, il a été acheté 3 corbeilles, 2 tables, une scie circulaire et une scie sauteuse. Pour 2023, des crédits seront réinscrits afin de permettre l'achat de matériel de remplacement en cas de dégradations (bancs, poubelles, panneaux...).

Ces orientations budgétaires, seront présentées en détail lors du vote du budget primitif 2023.

*Les élus proposent d'alerter de nouveau les Maires sur la responsabilité des riverains quant à l'entretien de (leurs) arbres. Ils souhaitent que les coûts d'intervention suite aux nombreuses chutes leur soient imputés.*

**Après en avoir délibéré, le Conseil syndical par 8 votants décide :**

- De prendre acte du débat qui s'est tenu sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2023, sachant qu'il est proposé, sous réserve de la possibilité de l'équilibre budgétaire, de maintenir les cotisations 2023 à l'identique de celles de 2022.

<p style="text-align: center;"><b>FINANCES</b> <b>AUTORISATION A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES</b> <b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET</b> <b>PRIMITIF 2023</b></p>
--

**Rapporteur : M. Romain SANVY, 1<sup>er</sup> Vice-Président en charge des Finances**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.1612-1 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 ;

Vu l'article 15 de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 « d'amélioration et de décentralisation », modifiant le premier alinéa de l'article 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et consacrant la pratique des « autorisations budgétaires spéciales » ;

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales (art. L1612-1) prévoit qu'avant le vote du budget primitif en M14, l'organe délibérant a la possibilité :

- en section de fonctionnement, de recouvrer les recettes, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente sans aucune formalité ;
- en section d'investissement, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent (hors crédits inscrits pour le remboursement de la dette), sous réserve d'y avoir été autorisé préalablement par le Conseil syndical précisant le montant et l'affectation des crédits ;

Considérant que la Présidente est en droit de mandater les dépenses d'investissement afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du Budget Primitif 2023 ;

Considérant que les crédits ouverts en investissement au Budget Primitif 2021 étaient de 6 555 € (hors remboursement de la dette), le quart de l'investissement représente 1 638 € ;

Compte tenu de ces éléments ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil syndical par 8 votants décide :**

- D'autoriser Madame la Présidente à **ENGAGER, LIQUIDER** et **MANDATER** les dépenses d'investissement ci-dessous avant le vote du Budget de l'année 2023 :
  - **Compte 2188 : Autres immobilisations corporelles = 1 000 €**
- De rappeler que concernant la section de fonctionnement, le recouvrement des recettes, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses se fait sans aucune formalité préalable dans la limite de celles inscrites au Budget de l'année précédente.

## ANIMATIONS

### BILAN DE LA FETE DE LA VOIE VERTE 2022

**Rapporteur : Madame la Présidente**

Considérant que la fête de la Voie Verte Gisors-Gasny a eu lieu le Dimanche 25 septembre 2022 sur le site de Gisancourt (commune de GUERNY) en rassemblant un très grand nombre de personnes tout le long de la journée ;

Considérant la mise à disposition gratuite de la salle des Fêtes de Gisancourt (stockage, toilettes, cuisine, cour d'école, terrain de football,...) par la commune de Guerny ;

Considérant les animations mises en place rappelées de manière synthétique :

- ✓ **Echauffement en musique avec Aquavexin ;**
- ✓ **Randonnées pédestre et vélo par la section Rando de l'Entête gisorsienne,**
- ✓ **Petit-déjeuner et restauration par AFL2G et Sunny Pocket**
- ✓ **Animations environnementales par le sygom**
- ✓ **Temps musical avec Swing Time**
- ✓ **Ateliers cheval avec Jeunes Pousses**
- ✓ **Tourisme et découverte du territoire avec Vexin Normand Tourisme**
- ✓ **Massage sur chaise avec M Prévost**
- ✓ **Animations lecture et jeux surdimensionnés par la Direction de la Lecture Publique de la CC VN**
- ✓ **Stand réparation de vélos par Sport 2000 Gisors**
- ✓ **Prêt de vélos gratuit par Balad'Eure**
- ✓ **Structures gonflables/animations par Air Photo One.**
- ✓ **Marché artisanal (cf ci-après)**

Considérant qu'un marché artisanal a également été remis en place avec les chiffres suivants : **18 stands**

Activité	m	Prénom - Nom	NON VENU	Ville
Education canine naturopathe	3	Alexandra FERREIRA		GAMACHES EN VEXIN
Bijoux et cadeaux personnalisés	2	Aurélie SANCERNI - DURIS		BEZU SAINT ELOI
Créations de bougies et fondants parfumés	3	Elodie FAGOT		SAINT GERMER DE FLY
Couture et création de quiet book	2	Justine BIOLLEY-CORDIER		VESLY
Accessoires de mode et d'intérieur en tricot, couture et papier	4	Yveline MIGNOT		LE THIL EN VEXIN
Saucissons secs provenance d'Auvergne	3	Florence DETE	NON VENU CONCURRENCE AVEC CHARGUTERIE ESPAGNOLE / Chèque rendu à Virginie COLLIAU sur site	MONNEVILLE
Miels et produits dérivés	5	Delphine Aubé		SAINT DENIS LE FERMENT
Les créations de Chantou - Macarons	3	Chantal GUEGAN		OSNY
Bières artisanales	2	Virginie COLLIAU - SONNECK		GISORS
L'envol des Tissus - créations biologiques - accessoires enfants	3	Manuela FEKIH		
Cartes scrapbooking	4	Nicole ROZAT		GISORS
Sacs, cabas et trousse en textile	3	Corinne PELLETIER		JOUY LE MOUTIER
Artiste peintre sur porcelaine	5	Françoise BERTHELOT	NON VENU / Chèque renvoyé Réf 2408	LE GRAND QUEVILLY
Artisanat - sacs à mains en simili cuir et tissus	2	Sylvaine LEFRANCOIS	NON VENU / Chèque renvoyé Réf 2377	VEXIN SUR EPTE
Cadeaux personnalisés	3	Barbara BAL		DELINCOURT
Revente de charcuterie espagnole	3	Tiphaine GONZALO		SAINT MARTIN LA GARENNE
Produits de la ferme	4	Aline RATEL / Nicolas VICE		Saint-Vincent-Cramesnil
Décoration laser sur bois	3	Anaïs BOULAY		GISORS
Photographie	2	Amandine ANGENARD		PUCHAY
Gravure sur verre à la main et gravure sur bois	2	Carole BLONDEL		GISORS
	61			

Considérant enfin que des partenariats ont été créés avec l'Entente gisorsienne et les sections sportives de Gisors afin qu'elles organisent le défi intervillage avec les chiffres clés suivants :

- **6 Epreuves organisées :**
- ✓ *Mini golf :*
- ✓ *Pétanque : chamboule tout*
- ✓ *Rugby : essai et esquive*
- ✓ *Vélo relais*
- ✓ *Foot score*
- ✓ *Tir à la corde*

✓ Faucheuse

- 12 équipes engagées soit près de 80 joueuses et joueurs

Vu enfin les chiffres clés mis en annexe pouvant être établis :

*Madame FERRY souligne qu'il y a eu de la frustration de la part des habitants de Gasny face à l'animation sur le site de Gasny. Elle pense qu'il faut en refaire.*

*Madame HUIN précise qu'il y avait peu de fréquentation sur ce site et qu'il est toujours compliqué de mobiliser des ressources locales sur ce site. Par ailleurs, Madame HUIN se demande s'il faut maintenir le marché artisanal l'année prochaine.*

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical par 8 votants décide :

- De prendre acte du bilan synthétique de la fête de la Voie verte 2022.

## ANIMATIONS

### BILAN DE L'APPEL A PROJET DYNAMISATION 2022 ET APPEL A PROJET DYNAMISATION 2023

**Rapporteur : Madame la Présidente**

Considérant la dynamisation et les animations mises en place en 2021 et 2022 par le Syndicat Mixte de la Voie Verte avec pour objectifs :

- Combler le manque de lieux pour se désaltérer ou faire une pause goûter après une balade sur la Voie Verte ;
- Faire venir des commerçants afin de faire une animation dynamique et ponctuelle sur la Voie Verte en sus de la Fête annuelle de septembre ;
- Répondre à une demande de commerçants ambulants de s'installer ensemble pour des raisons de convivialité et de sécurité sur quelques points (3) de rassemblement de la Voie Verte et *in fine* animer celle-ci ;

Vu le bilan établi en 2022 mis en annexe :

**3 points :**

- ✓ **Gisors ;**
- ✓ **Berthenonville ;**
- ✓ **Neaufles Saint Martin (parking de la voie verte),**

**9 conventions signées** (avec gratuité pour les bénéficiaires) avec des partenaires, à savoir :

Nom	Responsable	Activité
<b>Com'chez les chtis</b>	Virginie COLLIAU	Vente de bière artisanale
<b>Au mieux-être 27</b>	Aurélié LE BONNEC	Activités de bien être
<b>Fresh fruits</b>	Emeric TIERCE	Jus de fruits
<b>L'envol des tissus</b>	Manuela FEKHI	Produits écologiques
	Dominique PREVOST	Massages
<b>Les produits de Flo</b>	Florence DETE	Produits charcutiers d'Auvergne
<b>Les ruchers de la Grode</b>	Delphine AUBE	Produits de la ruche
<b>Créations de Chantou</b>	Chantou GUEGAU	Macarons
<b>Scea la Bonde</b>	Karine CATHELIN	Balade à main en poney

Vu le bilan qui est joint en annexe qui peut être établi ;

Vu les éléments qualitatifs qui ont été remontés ;

- lieu peu adapté pour la journée du 12 juin 2022 à Berthenonville dans le cadre de la journée mondiale du bien-être. La fréquentation a été nulle (retour de « Au mieux-être 27 » le 13 juin 2022) ;
- lieu peu fréquenté le 3 juillet 2022 à Gisors (6 tours de poney pour la Scea de la Bonde) ;
- lieu moyennement fréquenté le 9 juillet 2022 à Neaufles Saint Martin (parking de la voie verte) ;
- une fréquentation très variable ; fonction de la météo ;
- toujours le souhait de ne pas être isolé ;
- souhait d'augmenter la communication avant et pendant ;
- absence de toilettes publiques.

Vu ces éléments, il est proposé de renouveler en 2023, un appel à projet auprès des commerces ambulants (vente de glace artisanale, gaufres, crêpes, boissons chaudes/froides, vente de légumes bio, food truck, camion pizza ...) afin qu'ils fassent acte de candidature pour animer la Voie Verte dans ce cadre avec les ajustements suivants :

- **3 lieux maximum à identifier avec un rassemblement de plusieurs activités et un parking permettant le stationnement**
  - *Neaufles Saint Martin (parking de la voie verte),*
  - *Vexin sur Epte (aux points de : Berthenonville)*
    - *Gasny (début-fin de la Voie verte).*
- **Dates identifiées aussi**
- **Créneaux horaires identifiés**

Vu l'ensemble de ces éléments :

**Après en avoir délibéré, le Conseil syndical par 8 votants décide :**

- De prendre acte et d'approuver l'appel à projet de dynamisation 2023, ci-annexé après ;
- D'acter la gratuité de ces mises à dispositions ;
- De lancer l'appel à candidatures auprès des mairies/Communautés de communes et d'agglomération/réseaux sociaux, my ccvn (application de la Communauté de communes du Vexin Normand) ;
- De charger la commission « animation » de retenir les lauréats dès mars 2023 ;
- D'autoriser dans ce cadre, la Présidente ou le Vice-Président thématique à signer la convention cadre.

<p><b>TECHNIQUE</b></p> <p><b>BILAN DES OPERATIONS TECHNIQUES 2022</b></p>
--

**Rapporteur : Monsieur Gilles LUSSIER, 3<sup>ème</sup> Vice-Président en charge du Technique**

Considérant que dans le cadre de la valorisation de la Voie Verte Gisors-Gasny, le Syndicat Mixte de la Voie Verte de la Vallée de l'Epte doit, au regard de la convention de gestion et d'entretien conclue avec le Conseil Général de l'Eure, procéder au maintien de la propreté de la Voie Verte (y compris le mobilier urbain) ;

Considérant que 5 types d'opérations techniques sont effectués chaque année, à savoir :

- **le nettoyage : Marché renouvelé en début d'année 2020 ; Société attributaire TV Net (sise à Magny en Vexin) ;**



- le débroussaillage/élagage/soufflage de feuilles : Marché renouvelé en début d'année 2020 ; société attributaire HD paysages (sise à Gasny) ;
- les interventions urgentes opérées en régie par les services communautaires ;
- les interventions urgentes faites par une entreprise ;
- le nettoyage du parking de la voie verte situé à Neaufles Saint Martin et assuré par la commune de Courcelles les Gisors selon une convention signée ;

#### Sur le nettoyage, marché délégué à TV net:

La société TVNet assure le ramassage des papiers, détritiques sur la Voie Verte et sur ses accotements, le ramassage des déjections canines, le nettoyage des panneaux de signalétique et touristiques apposés ainsi que du mobilier urbain (tables de pique-nique, bancs, poubelles, bacs des poubelles, panneaux de règlement intérieur) ainsi que l'enlèvement, le nettoyage et l'évacuation des détritiques (papiers, ...) trouvés dans les poubelles apposées tout au long du parcours de la Voie et enfin le nettoyage du parking de Neaufles Saint Martin pour le coût, au titre de l'année 2022, de 248.91 € HT par passage, soit de 8 462.94 € HT, correspondant à 34 passages.

#### Sur le débroussaillage/élagage/soufflage de feuilles, marché délégué à HD paysages :

La Société HD paysages assure ce marché qui comprend les prestations suivantes :

- l'élagage ;
- le débroussaillage des accotements ;
- les prestations de soufflage de feuilles ;

Le tableau ci-joint en annexe met en exergue les passages effectués sur l'année 2022 qui ont un coût de l'ordre de 14 450 € TTC/an pour :

**1 élagage par an à 2.881,46 € TTC ;**

**5 débroussaillages à 1.780,58 TTC/l'unité ;**

**2 soufflages à 1 378,01 € TTC/l'unité**

Il est à mentionner qu'il reste à faire un soufflage de feuilles (prestation commencée et finalisée en décembre 2022) et un élagage (prestation prévue en décembre 2022).

Parallèlement, des opérations de plus en plus régulières s'effectuent en urgence dans le cadre du marché, pour des interventions de type, arbres en limite de propriété, arbres tombés, interventions ne pouvant être faites en régie par les services techniques de la Communauté de communes du Vexin Normand ou en direct faites par les services de la CDC VN selon la difficulté et l'urgence de l'intervention ;

**Cela a été le cas 26 fois dans l'année**

- Le 7/02 à Beaucéré (arbre couché à Courcelles les Gisors) (services CDC VN)
- 15 interventions entre février et juin 2022 (non détaillées)
- Le 12/7 à Beaucé avec des arbres tombés avec une intervention d'HD paysages
- Le 20/7 à Beaucéré (arbre couché à Courcelles les Gisors) (services CDC VN)
- Le 25/07 à Gisors (Boîte à lire détruite – services CDC VN)
- Le 29/07 à Gisors(Boîte à lire détruite – services CDC VN)
- Le 6/09 à Gisors(Boîte à lire retirée définitivement – services CDC VN)
- Le 14/09 pour un nid de frelons asiatiques à Fourges
- Le 9/11 entre Berthenonville et Aveny pour un arbre tombé (services CDC VN)
- Le 17/11 à Bus Saint Rémi pour un arbre couché (services CDC VN)
- Le 23/11 à Dangu pour un arbre couché (services CDC VN)
- Le 25/11 à château sur epte pour une poubelle dégradée (services CDC VN)

Enfin, il convient de rappeler que la commune de Courcelles-lès-Gisors entretient pour le compte du Syndicat Mixte de la Voie Verte le parking de Neaufles Saint Martin pour un coût maximum, au titre de 2021 de 1 680 € TTC.

Vu l'ensemble de ces éléments ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil syndical par 8 votants décide :**

- De prendre acte du bilan technique 2022 sur la Voie Verte ;
- D'indiquer repartir sur les mêmes bases techniques d'entretien pour les années 2023.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.**

**La Présidente du Syndicat Mixte de la Voie Verte de la Vallée de l'Epte certifie que le présent procès-verbal a été affiché sur le panneau d'affichage situé à l'extérieur des locaux prévus à cet effet le :**

**François DUVAL**



**Secrétaire de séance**



**Elise HUIN**



**Présidente**